

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**4 MAI 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 MAI 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

**05-16-187A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

Le préfet souhaite un bon retour à M<sup>me</sup> Lyne Gironne au poste de directrice générale – secrétaire-trésorière. Le préfet donne un suivi sur diverses rencontres ayant eu lieu dans les dernières semaines.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016.**

**05-16-188A**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé, après correction apportée à la résolution n<sup>o</sup> 04-16-145A, tout comme s'il avait été lu.

**05-16-189A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**05-16-190A**

**Avis sur la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 2 850 799-P du cadastre du Québec (chemin Petit Nédelec Sud), dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord (utilisation à une fin autre que l'agriculture) (dossier n<sup>o</sup> 411632).**

**Considérant** la demande du ministère des Transports requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière par le ministère des Transports;

**Considérant** que depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un Ministère doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

**Considérant** la recommandation de la MRC basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du *Règlement de contrôle intérimaire*;

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

**Nature du projet**

Il s'agit d'autoriser une servitude dans un cul-de-sac pour faciliter le déneigement du chemin. Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un site inutilisable pour l'agriculture (entrée de cour gravelée d'une résidence);

- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé.

05-16-191A

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes TNO Laniel.**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par le territoire non organisé de Laniel sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

05-16-192A

**Plan de réorganisation administrative de la MRC de Témiscamingue.**

Les membres du CA poursuivent leur analyse en lien avec la réorganisation administrative. À court terme, le CA souhaite cibler les réels besoins et l'apport qu'un greffier pourrait apporter à l'organisation. Ainsi, ils invitent la directrice générale à identifier les tâches que cette nouvelle ressource pourrait combler et de voir à la description du profil d'un candidat pouvant exécuter ses fonctions. À la séance de juin, M<sup>me</sup> Gironne déposera un document en ce sens.

**Note :** M<sup>me</sup> Lyna Pine arrive à la séance; il est 18 h 30.

**Ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'un chargé de projet en sécurité incendie.**

**05-16-193A**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon appuyé par M. Michel Duval et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Jean Martineau, à titre de chargé de projet en sécurité incendie :
  - Selon politique salariale en vigueur (niveau 4, échelon 10);
  - Entrée en fonction : 10 mai 2016.

M. Martineau est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 35 heures / semaine.

Répartition de la charge de travail :

- Gestionnaire de la formation en sécurité incendie;
- Responsable du renouvellement du schéma de couverture de risque;
- Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Ce poste est contractuel et se terminera au 31 décembre 2016. Par la suite, le conseil des maires statuera à l'adoption du budget 2017, si prolongement du mandat, en fonction des réels besoins.

**05-16-194A**

**Ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'un technicien en évaluation.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Adoussalam Diallo, à titre de technicien en évaluation :
  - Selon politique salariale en vigueur (niveau 3, échelon 7);
  - Entrée en fonction : 17 mai 2016.

M. Adoussalam Diallo est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 35 heures / semaine.

Répartition de la charge de travail :

- Inspection des bâtiments : 25 %
- Évaluation des bâtiments : 75 %

Ce poste est contractuel pour une durée d'un an avec possibilité de consolidation, suite à la révision de la structure administrative.

**05-16-195A**

**Ressources humaines – Autorisation pour affichage d'un poste de chargé de projet pour le volet 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles.**

**Considérant** que la MRC entame le processus de mise en œuvre de la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles, à savoir le volet incinération;

**Considérant** qu'il y a lieu d'embaucher une ressource dédiée à tout ce processus (appel d'offres, séance d'informations publique, suivi auprès du MDDELCC, analyse des soumissions reçues, suivi des travaux, etc.);

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage d'un poste de chargé de projet pour une embauche sur une base contractuelle pour la durée du mandat de réalisation du volet 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles.

**05-16-196A**

**Ressources humaines – Autorisation pour offrir une formation sur la gestion du temps auprès des employés administratifs.**

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la tenue d'une formation sur la gestion du temps pour l'ensemble des employés administratifs de la MRC, cette formation visant à outiller les employés à optimiser leurs temps afin de bien répondre à leur mandat respectif;
- ❖ D'allouer un budget maximal de 2 000 \$.

**05-16-197A**

**Gestion de l'immeuble – Modification des baux de location.**

**Considérant** le déménagement le 3 mai 2016, de Clair Foyer dans un édifice autre que la propriété de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** que le Centre jeunesse souhaite récupérer une grande partie des locaux laissés vacants par Clair Foyer afin d'y installer les bureaux de la Protection de la jeunesse, volet autochtone;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 6 du bail de location, le consentement du locateur n'est pas requis lorsque le locataire désire sous-louer ou céder une partie ou la totalité du bail à un autre établissement public ou à une Agence de santé et de services sociaux, ce qui est le cas pour le Centre jeunesse;

**Considérant** qu'après réévaluation des besoins du Centre Jeunesse et de la MRC de Témiscamingue en termes d'espaces de bureaux;

**Considérant** que le Centre jeunesse souhaite apporter des améliorations locatives suite à un réaménagement de leurs locaux, ces travaux étant aux frais du locataire, en vertu de l'article 5.3 du bail de location, qui stipule que le locateur peut, à ses frais, et après avoir obtenu l'autorisation écrite du locataire, effectuer des modifications aux lieux loués incluant les constructions et les modifications requises selon les lois ou les règlements s'appliquant à son édifice;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au CISSSAT de confirmer par écrit, la prise de possession, par le Centre jeunesse, des locaux autrefois occupés par Clair Foyer;
- ❖ De revoir les réels besoins des deux organisations en termes d'espaces de bureaux et de places de stationnement dédiées;
- ❖ D'analyser la faisabilité des travaux d'aménagement demandés par le Centre jeunesse;
- ❖ De mandater le directeur général adjoint de la MRC, M. Tomy Boucher, afin de négocier avec le CISSSAT, les changements à apporter au bail de location, en fonction des changements opérés au cours des derniers mois.

Le dossier sera documenté au cours du prochain mois et des recommandations seront émises auprès du CA pour autorisation.

#### **05-16-198A**

#### **Information sur le dossier de conformité des abris sommaires.**

En 2014, la MRC de Témiscamingue a signé une entente de délégation avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui prévoit la gestion d'environ 1 600 baux de camps de chasse (perception des loyers, changement d'adresse et de propriétaire, contrôle). Cette entente prévoit l'inspection d'au moins 5 % des dossiers.

En 1989, le MERN a édicté des normes de construction pour les nouveaux camps de chasse à être construits :

- Un seul étage d'un maximum de 30 mètres carrés (323 pieds carrés);
- Sans fondation permanente;
- Dépourvu d'installation électrique et d'eau courante;
- Sans bâtiment accessoire (sauf une toilette sèche);
- Être situé sur l'emplacement décrit dans le bail.

Ces normes sont incluses dans les baux depuis 1989.

À date, sur les 65 camps inspectés :

- 23 ont une superficie variant de 34 mètres carrés (366 pieds carrés) à 74 mètres carrés (800 pieds carrés);
- 10 ont un 2<sup>e</sup> étage.

**05-16-199A      Information sur le maintien du programme RénoRégion.**

Les membres du CA prennent acte du maintien du programme RénoRégion, de même que le Programme d'adaptation à domicile (PAD), tel qu'annoncé par le ministre Coiteux. La Société d'habitation du Québec (SHQ) communiquera dans les prochaines semaines les modalités des programmes aux MRC.

**05-16-200A      Information – Aide financière compensatoire 2015-2016 concernant la Route verte.**

Le CA prend acte d'une correspondance en lien avec une aide financière compensatoire concernant la Route verte.

Pour des travaux ayant été réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016, un montant global de 59 837,22 \$ est alloué pour la MRC de Témiscamingue, selon la répartition suivante :

▪ Angliers	: 12 451,22 \$
▪ Béarn	: 1 667,91 \$
▪ Duhamel-Ouest	: 10 215,79 \$
▪ Laverlochère	: 18 465,58 \$
▪ Lorrainville	: 15 040,04 \$
▪ Ville-Marie	: 1 996,74 \$

Comme par les années antérieures, le comité administratif doit produire la reddition de comptes concernant l'admissibilité des dépenses devant couvrir les opérations nécessaires au maintien des infrastructures de la Route verte.

En ce sens, des vérifications auront lieu pour voir si des travaux ont été effectués, malgré l'incertitude ayant prévalu au cours de la dernière année quant à l'aide financière généralement attribuée à la Route verte.

**En conséquence,**

**Considérant** que l'annonce d'une aide financière compensatoire pour soutenir la Route verte en 2015-2016 est arrivée au 31 mars 2016;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue doit procéder à des vérifications et colliger l'information concernant la réalisation de travaux au cours de la dernière année pour effectuer la reddition des comptes;

**Considérant** le délai fixé au 1<sup>er</sup> juin pour produire cette reddition de comptes;

**Considérant** l'année d'incertitude qui a régné en 2015 pour le financement de travaux pour le maintien des actifs de la Route verte;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'entamer les démarches pour produire la reddition de comptes, en fonction des travaux qui auront été réalisés au cours de la dernière année;
- ❖ Qu'advenant le cas qu'aucuns travaux n'auraient pas été exécutés, de demander au ministre des Transports de réserver l'aide financière compensatoire 2015-2016 pour la prochaine année.

**05-16-201A**

**Service d'évaluation. Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**05-16-202A**

**Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **66 476,91 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **477 410,75 \$**, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 mai 2016.

---

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**05-16-203A**

**Affaires nouvelles – Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour les milieux de vie.**

**Considérant** qu'en vertu de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie est une mesure qui a pour but de soutenir la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants qui visent l'amélioration des conditions de vie des collectivités rurales, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

**Considérant** que dans la MRC de Témiscamingue, l'ensemble des municipalités sont considérées comme étant rurales;

**Considérant** que le gouvernement du Québec délègue la gestion de ce programme aux MRC qui le gèrent de façon autonome tout en respectant plusieurs critères figurant au Fonds de développement des territoires;

**Considérant** la recommandation du comité du GAMME;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et d'en acheminer copie à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

La MRC de Témiscamingue est soucieuse d'investir, sur son territoire, dans des projets touchant aux sphères d'activité suivantes qui s'avèrent être des secteurs d'intervention prioritaires : le développement touristique du territoire, l'image du territoire, la valorisation énergétique, l'environnement, la forêt, l'agriculture, les cours d'eau.

Selon les enjeux ponctuels, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit de soutenir un projet ayant un impact significatif pour le territoire, même s'il ne figure pas parmi les préoccupations territoriales précédemment nommées.

#### 05-16-204A

#### **Agent de développement en loisir, sport et tourisme – Offre de GénérAction.**

Le CA prend acte de l'offre de partenariat de GénérAction, visant la création d'un poste d'agent de développement en loisir, sport et tourisme.

Bien que les membres reconnaissent l'apport que cet agent pourrait apporter à divers niveaux, ils sont d'avis que ce projet doit être référé à un autre organisme ou auprès des municipalités locales où des besoins pourraient être identifiés.

Ainsi, le CA souhaite prioriser des besoins en lien direct avec les orientations émises lors de l'adoption du budget 2016.

#### 05-16-205A

#### **Centre de valorisation – Propreté du site.**

M. Daniel Barrette émet ses observations en lien avec la propreté du site, alors qu'une accumulation de métal a été réalisée au cours de la saison hivernale. De même, il remarque, en ce début de printemps, que plusieurs déchets et/ou papiers sont répertoriés dans les fossés et sur les bords des routes municipaux.

M<sup>me</sup> Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation indique que le cumul de ces matériaux découle du fait que le prix à la tonne était très bas cet hiver. Celui-ci ayant connu une remontée, le Centre de valorisation est à disposer de ces matières. M<sup>me</sup> Pellerin assure que des travaux de nettoyage sont présentement en cours afin d'assurer un visuel adéquat quant au site du Centre de valorisation; elle analysera des mesures préventives pour le futur. Concernant « le matériel » laissé dans les fossés ou en bordure des routes, lors de la collecte sélective, elle confirme que les opérateurs s'assurent, à la mesure de leur capacité, de restreindre tant que possible le « vol au vent » de ces détritiques.

**Délégation économique de l'Abitibi-Témiscamingue, suite à l'invitation du maire de la Ville de Montréal, M. Denis Coderre.**

**05-16-206A**

M. Warolin souhaite partager son insatisfaction découlant de la mission économique s'étant tenue à la mi-avril, notamment sur l'absence d'accompagnement auprès des entreprises du Témiscamingue pour bien les préparer à ce type d'événement afin qu'elles puissent avoir tous les outils pour maximiser leur rayonnement.

Le préfet souhaite une meilleure planification et organisation pour l'avenir. Le comité économique sera donc invité à se pencher sur ce volet au cours des prochaines semaines.

**05-16-207A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**05-16-208A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 18 mai 2016
- Comité administratif : 1<sup>er</sup> juin 2016

Il est 20 h 10.

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**